



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 130514

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'accompagnement de la perte d'autonomie. Si le dossier de la dépendance, annoncé comme l'une des priorités du Gouvernement pour la seconde partie du quinquennat, a dû être reporté pour des raisons d'agenda politique, il n'en reste pas moins que cette thématique reste un sujet méritant une attention toute particulière. Une réflexion sur le fond doit être engagée pour faciliter davantage le « vivre ensemble ». Partant, une réponse globale à la perte d'autonomie doit être apportée en dépassant notamment la distinction actuelle de l'âge. Ainsi pour répondre efficacement au défi de l'autonomie, il convient de coordonner les politiques menées à l'égard des personnes handicapées, de naissance, par maladie, par accident, ou par l'âge. Parmi les points essentiels à envisager il faut particulièrement insister sur des thèmes aussi essentiels que la prévention du handicap, le maintien à domicile des personnes fragilisées, et enfin l'accueil en établissement lorsque celui-ci devient indispensable. Il l'interroge donc sur les mesures qu'il compte prendre pour répondre à cette question majeure qui est celle de la perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130514

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2231

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)